



Les conseils de votre vétérinaire

01/07/2024

Conseils vétérinaires : L'euthanasie



Credit dessin: Dr Audrey Hervey

L'espérance de vie moyenne de nos animaux est bien inférieure à celle des humains, tous les propriétaires sont ou seront confrontés à leur décès. C'est une épreuve douloureuse à traverser qui peut s'avérer encore plus difficile quand il faut prendre la décision de le faire euthanasier.

L'euthanasie est un acte médical vétérinaire indolore destiné à abrégier la vie d'un animal présentant une pathologie physique ou mentale à l'origine de souffrances pour lui-même et son entourage.

Chaque euthanasie est unique et justifiée par de nombreux facteurs dont le choix appartient au propriétaire de l'animal mais l'évaluation de la nécessité d'un tel acte dépend de l'appréciation du vétérinaire qui a le droit de refuser s'il juge cet acte inapproprié ou que d'autres solutions accessibles sont applicables.

❖ Quand prendre la décision ?

C'est une décision extrêmement difficile à envisager mais qui est pratiquée uniquement pour éviter de trop grandes souffrances physiques et morales à l'animal. C'est donc paradoxalement un dernier acte d'amour pour votre compagnon.

Voici quelques questions dont une ou plusieurs réponses positives méritent d'en discuter avec votre famille et votre vétérinaire :

- Votre animal souffre-t-il ? Est-ce que sa vie quotidienne est impactée ? (Mange-t-il ? se déplace-t-il seul ? est ce qu'il se soulage sous lui ? est ce qu'il gémit ?)
- Votre animal est-il atteint d'une maladie incurable sans rémission possible avec un traitement lourd, un épuisement, de fortes douleurs ?
- Votre animal est-il dangereux, agressif, parfois incontrôlable ? Avez-vous consulté un comportementaliste ? A-t-il déjà eu des traitements ou une thérapie comportementale sans succès ?



Les conseils de votre vétérinaire

❖ Comment se déroule une euthanasie ?

Le propriétaire peut, au regard de ses émotions, assister à toute ou une partie de la procédure ou ne pas rester. C'est une démarche personnelle, personne ne vous jugera.

L'acte en lui-même se compose de 2 temps :

- La première injection par voie veineuse ou intramusculaire vise, via l'injection d'anesthésiants, à plonger votre animal dans un coma artificiel afin qu'il perde conscience et qu'il ne ressente plus aucune douleur.
- La deuxième injection vise à arrêter la fonction cardiaque puis respiratoire via l'injection d'anesthésiants puissants par voie veineuse ou intra cardiaque selon la situation.

Votre animal ne sentira absolument rien, c'est une anesthésie de plus en plus profonde qui arrêtera ses fonctions vitales pendant son sommeil.

Les yeux de votre animal resteront ouverts pendant et après l'acte, c'est normal chez nos animaux. Il pourra aussi faire une ou plusieurs grandes inspirations. Plus rarement, il peut également subir une crise épileptiforme pendant la phase d'endormissement (réaction des anesthésiants sur le système nerveux central) mais il est déjà endormi et inconscient. Et enfin, pas systématiquement, des petits tremblements musculaires peuvent persister quelques minutes après le décès.

❖ Pour en savoir plus : Que faire de son corps ?

- *L'enterrer dans mon jardin :*

Il est dorénavant interdit d'enterrer soi-même un animal et ce même dans son jardin. Vous devez confier la dépouille de votre animal de compagnie à un vétérinaire dans les 48h maximum pour qu'il se charge de le faire incinérer dans un crematorium animalier ou contacter directement le crematorium près de chez vous.

Se débarrasser de la dépouille d'un animal peut être puni d'une amende de 3750€.

- *Le faire incinérer dans des crematoriums dédiés avec 2 options :*

Collective : votre animal est incinéré avec d'autres animaux de compagnie et les cendres sont enfouies dans un site spécialisé où il vous sera possible de vous recueillir.

Individuelle : plus onéreuse, votre chien est incinéré seul, vous pouvez si vous le désirez, fixer le RDV pour y assister et récupérer ses cendres dans une urne que vous aurez pu choisir.



Les conseils de votre vétérinaire

Quand les cendres ne sont pas récupérées, elles sont dispersées dans le parc du crématorium ouvert au public pour permettre le recueillement.

- *Inhumer son chien dans un cimetière animalier :*

Bien qu'il n'y en ait pas partout, ce service funéraire se développe, vous aurez une place pour les cendres ou le corps de votre compagnon à la manière d'un cimetière humain. Il existe aussi des cimetières virtuels où vous pourrez rendre hommage et déposer les souvenirs de votre compagnon.

Pour les kids : mon compagnon est en fin de vie, que se passe-t-il ?

Les parents sont parfois maladroits et, même s'ils sont grands, ils ont du mal à expliquer à leurs enfants ce qui arrive à leur animal et les décisions qu'ils sont obligés de prendre quand ton animal est en fin de vie. N'hésite pas à leur poser des questions, à eux ou au vétérinaire, pour comprendre leurs choix.

En fait, ils ont pris la décision, avec le vétérinaire, de cesser en douceur les souffrances de ton ami malade.

C'est normal qu'il parte, c'est le cycle de la vie et on a la possibilité qu'il subisse dignement cette étape. Le vétérinaire va lui faire des injections qui vont arrêter les battements de son cœur sans aucune souffrance. C'est ça une euthanasie.

Si tu le souhaites vraiment, que tu en éprouves le besoin, tu peux demander à tes parents d'accompagner ton ami pendant l'acte ou de voir le corps après. Tu as le droit d'y assister mais si tu le veux uniquement. Rien ne te force.

Ta tristesse est légitime comme celle de tes parents. Tu peux l'exprimer librement mais rappelle-toi la chance que vous avez eue, toi et ton ami, de partager de si bons moments.

Sources :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33426#:~:text=Vous%20pouvez%20confier%20la%20d%C3%A9pouille,48%20heures%20suivant%20le%20d%C3%A9c%C3%A8s.>

Pour en savoir plus :

Quelques livres sur le deuil animalier :

Au Revoir Blaireau, Susan Varley, à partir de 6 ans

Le deuil D'Olivia, Martine Latulippe, Nathalie et Catherine Parent, à partir de 3 ans

Sacha et Gribouille, Anaïs Caux, de 2 à 7 ans

Par Audrey Herve, Docteur Vétérinaire, pour Chezmonveto



Les conseils de votre vétérinaire

Son odeur après la pluie, Cedric Sapin-Defour

Mon chat Mon chien va partir, Dr Frantz Coppé